

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mars 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA15 16 0080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2015 tel que proposé, en retirant le point 12.01 concernant le plan d'urgence, de relève et de missions et en ajoutant le point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01 ADDENDA - RELATIVEMENT AU 34, AVENUE MAPLEWOOD;

DE MODIFIER le titre du dossier présenté au point 20.03 de la façon suivante : « APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 22 250 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015, ET CE, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT »;

DE SCINDER le point 47.03 de façon à voter séparément la demande d'approbation du PIIA pour l'immeuble situé aux 1170-1184, avenue Van Horne;

La conseillère Mindy Pollak désire également ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance, sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.02 CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF;

70.03 MANDAT À L'ADMINISTRATION – REVUE DES DÉFINITIONS CONTENUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 h 17 ET SE TERMINE À 20 h 09.

CIToyENS	SUJETS
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative d'habitation Le Suroît
M. GABRIEL MAINVILLE	Demande à Madame Cinq-Mars
M. PHILIPPE WARIN	Aréna
MME LILIANE BOURSALT	Avis du contentieux – Espace stationnement Manseau
M. MAYER FEIG	Fête du Pourim
MME LINDA CESARATTO	Travaux publics et patinoires
M. RICHARD CUMMINGS	Avis du contentieux – Espace stationnement Manseau

CITOYENS	SUJETS
LOUIS-ANDRÉ JULIEN	Espace stationnement Manseau
M. DAVID McNEIL	Comité sur le transport actif

La mairesse suspend la séance à 20 h 09. La séance reprend à 20 h 14.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 h 14 ET SE TERMINE À 20 h 18.

Mme Jacqueline Gremaud	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi quant à l'application de la réglementation visant à réduire la vitesse à 30 km/h sur le territoire de l'arrondissement
Mme Céline Forget	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fait part de la réponse obtenue quant au suivi de sa question quant à l'impact de la baisse du prix de l'essence sur les budgets de l'arrondissement ✓ Résolution présentée par la mairesse visant les procédures lors des conseils d'arrondissement - Suivi

CA15 16 0081

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Demande de collaboration à certains arrondissements et villes relativement aux heures de glace;
- Correspondance relative aux célébrations visant les 40 ans du jumelage Le Vézinet/Outremont.

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (PURM) (VERSION FÉVRIER 2015)

12.01 1153045001

Ce dossier a été retiré.

CA15 16 0082

CONFIRMER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ÉVÉNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2015 » QUI AURA LIEU LE SAMEDI 28 MARS 2015 DE 20 H 30 À 21 H 30

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2015 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE CONFIRMER la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement *Une heure pour la Terre 2015*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 28 mars 2015, de 20 h 30 à 21 h 30;

D'INVITER les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'ENCOURAGER les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement d'Outremont en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1153489001

CA15 16 0083

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE KELLY SANI-VAC INC. POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - APPEL D'OFFRES PUBLIC 13-12829 ET AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 24 130,95 \$ (TAXES INCLUSES), POUR L'ANNÉE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER le renouvellement du contrat 13-12829, octroyé par la résolution CA13 16 0228, le 8 juillet 2013, à la firme Kelly Sani-Vac inc., ayant pour objet le nettoyage des puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets au besoin, pour un montant de 24 130,95 \$, incluant les taxes, pour la période du 3 juin au 31 juillet 2015;

D'AUTORISER une dépense totale à cette fin de 24 130,95 \$ incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1155078009

CA15 16 0084

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 24 222,82 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE RÉAJUSTEMENT DES HONORAIRES SELON LE COÛT RÉEL DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA MAIRIE D'OUTREMONT / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS, MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 46 277,25 \$ À 70 500,07 \$, TAXES INCLUSES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 24 222,82 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût réel des travaux;

D'APPROUVER un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue le 6 septembre 2011 (CA11 160259), entre la Ville de Montréal et la firme Régis Côté et associés, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 277, 25 \$ à 70 500,07 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit addenda, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1144362004

CA15 16 0085

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 22 250 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015, ET CE, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2015, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1152504012

CA15 16 0086

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. POUR EFFECTUER LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE, L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET TRAVAUX, LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

D'EAU DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, AU MONTANT DE 181 085,63 \$ (INCLUANT LES TAXES), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/01-15 (4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - BUDGET PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

SUJET À L'APPROBATION DU COMITÉ EXÉCUTIF quant à la dépense relative aux coûts imputés à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et à la Direction des infrastructures (DI) :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total de 181 085,63 \$ (taxes et contingences incluses), conformément à l'appel d'offres public SPO1/01-15;

D'AUTORISER une dépense de 181 085,63 \$ (taxes et contingences incluses) pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1155078008

CA15 16 0087

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU GAZ POUR DIVERS BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À LA FIRME AV-TECH INC. POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS FERMES EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT APPROXIMATIF DE 74 301,67 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14153 (UN SEUL SOUMISSIONNAIRE CONFORME) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ACCORDER à la firme Av-Tech inc., le contrat au montant approximatif de 74 301,67\$ (taxes incluses), pour l'entretien, réparation et surveillance des systèmes de chauffage au gaz pour divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, suite à l'appel d'offre public 15-14153;

D'AUTORISER une dépense de 74 301,67 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1155078011

CA15 16 0088

ATTRIBUER UN CONTRAT À LA COMPAGNIE CUBEX LIMITÉE POUR LA LOCATION D'UN BALAI ASPIRATEUR COMPACT DE MARQUE RAVO 5 I SÉRIES, 2015 NEUF AU MONTANT APPROXIMATIF DE 284 310 \$ POUR UNE PÉRIODE DE 60 MOIS FERMES AVEC OPTION D'ACHAT À LA FIN DU TERME CONFORMÉMENT À L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT CONFIRMANT L'UNICITÉ DU PRODUIT - DÉPENSE DE LOCATON ASSUMÉE PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SOLDE RÉSIDUEL POUR L'ACHAT IMPUTÉ AU PTI 2020

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme Cubex Limitée, pour la location d'un balai aspirateur compact de marque Ravo 5 i séries 2015 neuf, au montant approximatif de 284 310 \$ (incluant les taxes) pour une période de 60 mois fermes avec option d'achat, le tout conformément à l'étude réalisée par le Service de l'approvisionnement confirmant l'unicité du produit;

D'AUTORISER une dépense de 284 310 \$ (incluant les taxes et la valeur résiduelle) pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 NTA1155078010

CA15 16 0089

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 14 371,88\$ (TAXES INCLUSES) AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS OCTROYÉ À LA FIRME BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC. POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL-DANDURAND DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET PAAP

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 14 371,88\$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc., le 6 mai 2013 (résolution CA13 16 0137) pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont, le tout conformément à l'appel d'offres sur invitation SPO3/03-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 NTA1155078016

CA15 16 0090

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2014

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2015 , ainsi que des achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

30.01 1156430002

CA15 16 0091

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

30.02 1156430003

CA15 16 0092

RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES - SOMMAIRE DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - JANVIER 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2015.

30.03 1153489002

CA15 16 0093

ACCEPTER L'OFFRE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE-REVÊTEMENT (PCPR) 2015 SUR LES RUES DUROCHER, MARSOLAIS, SAINT-GERMAIN ET LAJOIE ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 sur les rues Durocher, de Lajoie au 6194-98 Durocher; Marsolais, d'Outremont à Wiseman; Saint-Germain, de 607 Saint-Germain à Kelvin et Lajoie, de Dollard à McEachran, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

DE DEMANDER à la direction des Travaux Publics de vérifier avec la Ville Centre si le tronçon prévu pour l'avenue Lajoie peut être remplacé par un autre tronçon et dans le cas d'une réponse négative de la Ville Centre, **D'AUTORISER** l'offre de service proposée pour l'avenue Lajoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1145078030

CA15 16 0094

AUTORISER L'ACHAT CORPORATIF POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES REQUIS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, SELON LES ENTENTES CORPORATIVES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET ÉNERGIE VALERO INC. PORTANT LE NUMÉRO 698459 ET LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES PÉTROLES PARKLAND PORTANT LE NUMÉRO 817333, POUR UN MONTANT DE 150 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville et Energie Valero inc. (698459) et la Ville et les Pétroles Parkland (817333) au montant de 150 000 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1155078012

CA15 16 0095

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 51 352,43 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE DE MARQUE FORD F-450 CABINE SIMPLE 4X4, 2016, SELON L'ENTENTE CADRE 706437 (FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE) ET D'UNE BENNE BASCULANTE EN ALUMINIUM AU MONTANT DE 28 838,03 \$ (INCLUANT LES TAXES) SELON L'ENTENTE CADRE 941228 (MICHEL GOHIER LTÉE), POUR UN MONTANT TOTAL DE 80 190,46 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DE PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 51 352,43 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule de marque Ford F-450, 4x4, année 2016, avec cabine simple, le tout conformément à l'entente cadre 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée);

D'AUTORISER une dépense de 28 838,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat et l'installation d'une benne basculante en aluminium le tout conformément à l'entente cadre 941228 (Michel Gohier Ltée);

D'IMPUTER cette dépense totale de 80 190,46 \$ (incluant les taxes) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1155078013

CA15 16 0096

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 35 748,03 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD E450 ANNÉE 2016, SELON L'ENTENTE CADRE 706437 (FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE), MUNI D'UNE BOÎTE ACQUISE CHEZ LE FOURNISSEUR TRANSIT, SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX POUR UN MONTANT DE 20 534,00 \$ (INCLUANT LES TAXES), POUR UN MONTANT TOTAL DE 56 282,03 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DE PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 35 748,03 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford E450 année 2016, selon l'entente cadre 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée);

D'AUTORISER une dépense de 20 534,00 \$ (incluant les taxes) pour l'achat et l'installation d'une boîte fermée en aluminium, pré-peint blanc, de modèle exclusif selon la soumission reçue du détaillant « Transit » ;

D'IMPUTER cette dépense totale de 56 282,03 \$ (incluant les taxes) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1155078014

CA15 16 0097

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 37 610,62 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD F-350 CABINE SIMPLE, ANNÉE 2016, SELON L'ENTENTE D'ACHAT CONTRACTUELLE 706437 (FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE) - DÉPENSE PROVENANT DE PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 37 610,62 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un véhicule Ford F-350 année 2016, selon l'entente contractuelle 706437 (Fortier Auto (Montréal) Ltée);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 NTA1155078015

CA15 16 0098.1

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 EN AJOUTANT L'ARTICLE 13.9 ET PORTANT SUR LE REVÊTEMENT DE TOIT PLAT (TOITS BLANCS)

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ABROGER la résolution CA15 16 0016, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.1 1141899041

CA15 16 0098.2

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 EN AJOUTANT L'ARTICLE 13.9 ET PORTANT SUR LE REVÊTEMENT DE TOIT PLAT (TOITS BLANCS)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-277 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177) ». L'objet de ce règlement vise à ajouter de nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.2 1141899041

CA15 16 0099

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA TARIFICATION

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-286 intitulé : « Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification »;

L'objet dudit règlement est de modifier les dispositions réglementaires existant dans divers règlements de l'arrondissement afin de remplacer toute référence au règlement AO-6 par une référence générale au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1156695009

CA15 16 0100

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement AO-279 sur les tarifs (exercice financier 2015) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-287 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement AO-279 sur les tarifs (exercice financier 2015) »;

L'objet dudit règlement est d'ajouter les articles prévoyant les frais pour la saison et la demi-saison de tennis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1156695010

CA15 16 0101

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-288 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont »;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont, conformément au programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1156695012

CA15 16 0102

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-289 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont »;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour l'acquisition et le remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont, conformément au programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 NTA1156695013

CA15 16 0103

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX - LE 29 MARS 2015 DE DE 12 H 30 À 13 H 30 - DIVERSES RUES

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal et qui aura lieu le dimanche 29 mars 2015, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes :

- Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart;
- Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne;
- Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

AMENDEMENT PROPOSÉ

CONSIDÉRANT que l'avenue McEachran, entre les avenue Ducharme et Van Horne, est une artère importante comportant un accès au viaduc Rockland ainsi qu'au Centre Communautaire Intergénérationnel et que cette artère est également desservie par une importante ligne d'autobus;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par **CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE**

DE FERMER partiellement l'avenue McEachran en laissant une voie libre afin de permettre le passage sans nuire à l'événement projeté.

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE PUISQU'ELLE N'A PAS ÉTÉ APPUYÉE.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.06 1152504013

CA15 16 0104

RELATIVEMENT AU 430, AVENUE WISEMAN: - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT AU MUR ARRIÈRE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 février 2015 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 12 février 2015 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1151899006;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'ACCORDER une dérogation à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177), conformément au Règlement portant sur les dérogations mineures (1180), pour le bâtiment résidentiel situé au 430, avenue Wiseman, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, conformément aux plans joints au dossier décisionnel;

D'APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 29 janvier 2015.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1151899006

CA15 16 0105

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE AU 45, AVENUE SPRINGGROVE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 février 2015 de refuser cette demande d'approbation d'un PIIA en vertu des dispositions du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1151899005;

DE PLUS,

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne s'intègre pas aux bâtiments limitrophes, au voisinage ni à la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement va à l'encontre du langage résidentiel établi dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le volume suggéré est une masse qui défigure le lieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque du souci d'intégration architectural;

CONSIDÉRANT QUE la DAUP se questionne à savoir si la fonction du bâtiment ne sera pas modifiée considérant le projet, le volume et les agencements de matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement ne rencontre pas les critères définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE REFUSER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement au mur arrière situé au 45, avenue Springgrove, pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1151899005

CA15 16 0106.1

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX:

999, AVENUE MC EACHRAN; 1001-1011, AVENUE BERNARD; 1100-1144, AVENUE BERNARD; 1170-1184, AVENUE VAN HORNE ET 46, AVENUE GLENCOE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 février 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1151899004;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet suivant :

999, AVENUE McEachran (la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine devant revenir au conseil avec des recommandations quant au parement de tôle qui agira comme un écran afin de dissimuler les fonctions techniques du bâtiment.);

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1001-1011, avenue Bernard;
1100-1144, avenue Bernard;
46, avenue Glencoe;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03.1 1151899004

CA15 16 0106.2

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1170-1184, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 février 2015 d'accorder cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1151899004;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet suivant :

1170-1184, avenue Van Horne;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution;

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER le projet en révisant la marquise afin d'éviter l'empiètement dans l'espace public.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Jacqueline Gremaud

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

47.03.2 1151899004

CA15 16 0107

DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 MARS 2015 AU 7 AVRIL 2015

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud, mairesse-suppléante pour la période du 22 mars au 7 avril 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153489004

CA15 16 0108

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

60.01 1153489003

DÉPÔT DE COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

AUCUN DÉPÔT

61.01

MOTION DES ÉLUS

AUCUNE MOTION REÇUE DANS LES DÉLAIS

65.01

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA15 16 0109

ADDENDA - RELATIVEMENT AU 34, AVENUE MAPLEWOOD

DÉPÔT de plans en addenda au dossier décisionnel.

70.01.1 1141899058

70.01.2 CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

DE CRÉER un comité sur le transport actif dont le mandat est de doter l'arrondissement d'orientations en matière de déplacement véhiculaire, piéton et cycliste et de prioriser les actions qui seront soumises en recommandation au conseil d'arrondissement avec les modalités suivantes :

Durée du mandat : Un (1) an à compter de la première rencontre. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité : Huit (8) membres dont quatre (4) citoyens non rémunérés qui seront choisis pour leur formation et leur expertise dans le domaine de l'urbanisme, du génie ou de l'aménagement. Trois (3) ou quatre (4) autres membres seront des fonctionnaires de la Ville et la présidence de ce comité sera assurée par un ou deux membres du conseil d'arrondissement.

Fréquence des rencontres : Une fois par mois.

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

70.01.2

70.02.3 MANDAT À L'ADMINISTRATION - REVUE DES DÉFINITIONS CONTENUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

DE MANDATER l'administration de l'arrondissement afin de réviser les définitions contenues au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), plus spécifiquement les définitions concernant les véhicules, en regard des pratiques et des problèmes d'application de cette réglementation dans l'arrondissement et de procéder à une étude comparative des règlements similaires dans les autres arrondissements de la Ville de Montréal dans le but d'en faire rapport au conseil.

Un débat s'engage.

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

70.01.3

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h50.

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015.